

Révision des PLU de LA SURE EN CHARTREUSE

Compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2022

2^e REUNION PUBLIQUE

OBJET DE LA RÉUNION :

Seconde réunion publique pour rappeler le calendrier du PLU, pour présenter le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et pour présenter la synthèse des réponses au questionnaire adressé aux habitants de la commune.

La réunion publique a été annoncée sur le site internet de la commune, sur l'application mobile PanneauPocket, et dans la gazette communale distribuée dans chaque boîte aux lettres.

Environ 70 personnes assistent à la réunion, dans la salle polyvalente de St Julien de Ratz.

Les documents de présentation projetés sont joints au présent compte-rendu.

Un second panneau sera exposé en mairie. Il synthétise les objectifs du PADD.

1 – L'EXPOSE

Mme le Maire introduit la séance et remercie le public nombreux.

Elle explique que le PADD est une étape importante du PLU. Elle remercie l'urbaniste pour la qualité de son travail. Elle rappelle qu'un temps d'échange est prévu après la présentation.

Suit l'exposé de Sabine Loup-Ménigoz, architecte urbaniste, qui détaille, avec l'appui d'une présentation numérique :

- le calendrier prévisionnel de la révision des PLU ;
- les objectifs détaillés du PADD et la proposition d'une balade urbaine pour tester un itinéraire cyclable
- la synthèse des réponses au questionnaire.

2 – LES QUESTIONS ET REMARQUES DE L'AUDITOIRE

La participation est très active et riche en propositions, avec une trentaine d'interventions :

• Beaucoup d'idées ont été présentées, y'aura-t-il une hiérarchisation ?

Ces idées sont classées dans 4 grands objectifs. Elles seront traduites dans les différents éléments réglementaires : règlement graphique, règlement écrit et orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui peuvent être sectorielles (schémas de principes d'aménagement sur des secteurs stratégiques) ou thématiques (prescriptions selon des thèmes d'aménagement sur l'ensemble du territoire).

• **20% des ménages ont répondu au questionnaire, est-ce un succès ? le délai pour répondre était sans doute trop court, la publicité insuffisante, peut-on le relancer ?**

Oui, à comparer avec d'autres communes où ce type de concertation a été faite, on peut considérer qu'à un bon taux de réponses. Le questionnaire réalisé pour la fusion des deux communes n'avait pas reçu autant de réponses.

La publicité a été maximale : questionnaire édité sur le site internet et sur Panneapocket, et surtout distribué dans chaque boîte aux lettres. Il est difficile de faire mieux.

Le délai de réponse de 3 semaines est jugé suffisant, d'autant plus que les gens qui ont décidé de répondre l'ont fait dans un délai court.

Maintenant que la synthèse est faite, il semble peu intéressant de relancer le questionnaire. Les élus décideront.

• **Pourquoi classer l'agriculture en activité et en premier, alors qu'elle relève davantage du paysage ?**

L'agriculture relève des deux domaines : en effet elle façonne et entretient les paysages. Même si elle emploie peu d'actifs, c'est une activité économique importante, au niveau national (la France est le premier pays agricole de l'Europe) et en particulier dans le Pays Voironnais où elle reste dynamique avec une production de qualité (AOC, IGP).

• **Le hameau des Routes n'est pas alimenté en eau potable, les 4 foyers bénéficient de sources privées mais non contrôlées, de plus elles sont proches d'un élevage de brebis. Donc l'eau n'est peut-être pas saine. Les habitants ont fait des demandes au Pays Voironnais qui n'a pas répondu.**

L'alimentation en eau potable est en effet une compétence du Pays voironnais. Les Routes n'est pas le seul hameau dans ce cas-là. Mme le Maire n'a pas le pouvoir d'imposer le raccordement de certains hameaux au Pays voironnais. Les analyses de l'eau relèvent de la responsabilité des consommateurs dans le cas d'une source privée. Mme le Maire invite la personne à prendre rendez-vous.

Le PLU, en répertoriant les sources privées, pourra prévoir un zonage adéquat pour les protéger.

• **Réexpliquer l'enveloppe maximum de 3 ha à urbaniser d'ici 12 ans.**

La Loi Climat et résilience, dans l'objectif de « zéro artificialisation nette » des sols d'ici 2050, impose que les PLU divisent par deux la consommation des 10 dernières pour les 10 années futures (ou 12 qui est le pas de temps du SCoT). Or La Sure a consommé environ 6 ha lors des 10 dernières années. Cette limite de 3 ha concerne les surfaces en extension des villages existants. Ainsi les dents creuses (parcelles libres au sein des villages) et les réhabilitations sont possibles en plus.

• **Les habitants de L'Ayat ont des projets (jardins partagés, parking ...) peuvent-ils faire des propositions d'aménagement aux élus ?**

Bien sûr, par le biais du registre de concertation ou bien par le biais d'un rendez-vous avec Mme le Maire. C'est en effet le bon moment de faire connaître les projets.

• **Le PADD sera-t-il consultable par le public ?**

Oui, le diaporama et le compte-rendu de réunion seront consultables dans le registre de concertation et édités sur le site internet.

• **Est-ce que l'objectif de rester une commune attractive n'est pas contradictoire avec celui de préserver le paysage et le caractère rural de la commune ? car l'attractivité, vu le positionnement de la commune, sera toujours effective. Par conséquent ne vaut-il pas mieux au contraire s'en préserver ?**

Ce terme d'attractivité n'est peut-être pas le bon ; l'idée de cet objectif est de renforcer les atouts de la commune, de répondre aux besoins de certaines catégories de population, comme les personnes âgées ou les jeunes, sans devenir une périphérie banalisée.

- **Pourquoi viser un taux de croissance annuelle de 1,2% plutôt qu'un taux de 1% comme la moyenne nationale ?**

Ce taux de 1,2% correspond à la limite de développement imposée par le SCoT de 5,5 nouveaux logements/an. Mais ce taux n'est pas strict il pourra être ajusté après l'élaboration des éléments réglementaires qui fixeront la capacité du PLU.

- **Est-ce que les habitants et les voisins seront concertés pour l'élaboration des OAP sectorielles ?**

Il est prévu de faire une réunion de travail avec les propriétaires des terrains concernés par des OAP pour ajuster les projets avec eux. Par contre les autres habitants seront concertés lors de la troisième réunion publique (au printemps prochain).

- **Une OAP peut concerner plusieurs propriétaires privés ?**

Oui, en effet. Dans ce cas soit ils se mettront d'accord pour faire un projet commun, soit ils vendront leur terrain à un aménageur qui portera le projet. Les OAP imposent une opération d'aménagement d'ensemble sur le périmètre de l'OAP ou dans chaque sous-secteur, si le périmètre est sectionné notamment selon les propriétés foncières.

- **Comment le PLU peut-il agir sur la pollution visuelle aérienne ?**

L'Etat a choisi d'installer la fibre optique sur l'ensemble du territoire national, en aérien lorsque les réseaux secs sont déjà aériens, enfouie lorsque les réseaux sont enfouis. A La Sure ce sera donc en aérien, mais les élus ont exigé qu'il n'y aurait pas de nouveaux poteaux. Le PLU imposera l'enfouissement sur les propriétés privées.

- **Les mobiles ne passent pas toujours, ce qui est gênant voire dangereux lorsqu'on ne peut pas appeler un numéro d'urgence**

Lors d'événements naturels, les lignes sont parfois coupées et Enedis ne met plus en place de postes de secours dans ces cas-là. Les élus ne sont pas responsables de tout.

- **Quels sont les moyens d'action sur les propriétaires privés pour éviter que des arbres morts tombent sur les lignes électriques, ce qui arrive régulièrement ?**

Enedis réalise des élagages réguliers pour éviter ces problèmes.

- **Les élus n'ont donc aucun moyen d'action, ni sur l'eau potable, ni sur les infrastructures de communication, alors comment fait-on ?**

Les élus font pression sur les collectivités et les organismes concernés pour appuyer des demandes, ils ne peuvent pas faire de miracles

Dans la loi les fournisseurs sont tenus de fournir l'électricité ne serait-ce avec des groupes électrogènes.

- **A terme toutes les lignes seront enfouies ?**

La municipalité y travaille. Les lignes ont été enfouies à Pommiers, ce qui a coûté cher. Les enfouissements seront faits au fil de l'eau. Mais ils ne sont plus subventionnés. C'est Territoire 38 qui gère le réseau électrique de la commune et qui finance les enfouissements. Mais pour la téléphonie c'est la commune qui paye, et c'est ce réseau qui est le plus impactant dans le paysage et le plus en mauvais état.

- **Lors des travaux de raccordement à l'assainissement collectif entre St Julien et le Col de la Placette, des fourreaux ont-ils été prévus pour les réseaux secs ?**

Les élus l'avaient envisagé, mais c'était trop cher.

• **L'agriculture est bien une activité économique, chaque exploitation crée des emplois (vétérinaires, marchands d'aliments ...), les habitants lui doivent son cadre rural auquel ils tiennent tant ; ils devraient donc être plus indulgents envers les pratiques agricoles ... Les agriculteurs ont besoin de terres pour travailler, ils nourrissent tout le monde. C'est une activité qu'on doit assumer, le PLU est important pour les agriculteurs.**

Le PLU est essentiel pour tous, pour établir des règles pour le bien-vivre de tous, pour pérenniser les paysages tant appréciés, et faire en sorte que le PLU ne permette pas la transformation de la commune en périphérie urbaine, comme certaines communes voisines. D'où la priorité de l'intérêt collectif, pour continuer à vivre dans de bonnes conditions.

• **Remplacer le terme « attractif » par « dynamique » dans l'objectif 4 ?**

Pourquoi pas ? y réfléchir.

• **Comment préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, alors qu'il y a des élevages qui provoquent des déjections animales près des cours d'eau par exemple ?**

Le PLU prévoit des zones de protection et de laisser libre de tout aménagement ou construction une bande 10 mètres le long des cours d'eau. Les animaux sont désormais davantage abreuvés par des bacs pour éviter qu'ils n'abîment et ne souillent les berges des cours d'eau ou les zones autour des sources d'eau privées, il faut peut-être clôturer ces espaces pour éviter qu'ils n'y aillent.

• **Quel cadre pour les nouvelles constructions ? les matériaux biosourcés, comment ?**

Le principe est le suivant : des règles dans le règlement mais qui ne peuvent pas imposer des matériaux (pour ne pas imposer des prix élevés) et des recommandations possibles dans une OAP thématique « architecture et patrimoine », à voir si ce choix sera fait par les élus.

• **Existe-t-il des subventions pour restaurer le petit patrimoine, tels que les bassins et les fours ?**

A priori non. Les bassins sont publics, les fours sont privés, il faudrait un projet d'intérêt communautaire pour subventionner ces biens privés.

• **Jusqu'à quand sera disponible le registre de concertation ?**

Jusqu'à l'arrêt du PLU, soit environ jusqu'au début de l'été prochain.

• **Quand les deux communes ont fusionné, les scolaires avaient réalisé un travail sur les endroits jugés emblématiques des communes (5 lieux à St Julien et 5 à Pommiers) dans le but de faire un sentier de découvertes ; un livret a été réalisé, serait-il possible de le matérialiser in situ, notamment en appui des modes doux ?**

Oui, ce serait intéressant, on va y réfléchir.

• **Toutes les constructions ne sont pas bien intégrées ... faut-il imposer les tuiles ? tôles ?**

Le patrimoine bâti sera repéré et sera concerné par un règlement spécifique. Les avis sur l'aspect des constructions sont subjectifs.

Mme le Maire témoigne que les règlements actuels ne sont pas assez précis et sont trop interprétables. On travaillera pour des règlements précis pour protéger le patrimoine et les paysages.

Mme le Maire clôt la séance et invite les habitants à prendre un verre vers 22H.